

# Conditions Générales de Vente

## Conditions d'âge et d'aptitude physique requises :

Avoir une acuité visuelle et auditive satisfaisante. Avoir une préhension suffisante des membres supérieurs pour piloter le bateau Les personnes déficientes devront être accompagnées et navigueront sous la responsabilité exclusive du chef de bord Les mineurs non accompagnés par un adulte majeur ne pourront pas naviguer seuls.

## Obligations du pilote et/ou chef de bord :

Le pilote reconnaît avoir pris connaissance des conditions minimales requises pour la navigation. Le pilote s'engage à respecter les consignes données avant le départ, notamment les limitations de vitesse dans le port les règles de navigation et de priorité, le retour au ponton... Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour l'ensemble des passagers à bord pendant la durée de l'activité. Le retrait du gilet engage la responsabilité civile et pénale du pilote. Le bateau est également équipé d'une gaffe, une bouée, un extincteur et une écope. En cas d'avarie du bateau, le pilote s'engage à couper les coupe-circuits en attendant le dépannage ou le remorquage. Il est strictement interdit de sortir du port, ni même de s'engager dans l'entrée du port. Il est strictement interdit de fumer à bord et sur les pontons. Le bateau loué sera rendu dans le même état de propreté que lors du départ, à défaut, 10€ seront demandés pour le nettoyage du bateau. Le pilote s'engage à naviguer « en bon père de famille »

## Clauses commerciales :

La navigation est interdite aux personnes de moins de 18 ans non accompagnées Le pilote reconnaît avoir été informé des équipements du bateau, de la prendre et de le rendre en parfait état d'ordre et de propreté. Les dommages corporels de l'équipage ne sont pas couverts en cas d'accident responsable. Les bateaux donnés en location ne sont pas garantis contre le vol et engagent la responsabilité du chef de bord Le pilote reconnaît avoir été informé des règles et des conditions de navigation Le prix de la Promenade est payable avant l'accès à bord. Une franchise de 400€ sera exigée en cas de casse, accident, immobilisation du bateau, remorquage... du fait du pilote ainsi que des frais occasionnés non garantis par l'assurance de l'établissement. Cette franchise sera versée à titre conservatoire dans l'attente de l'établissement d'un devis de réparation. J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente ci-dessus

## **Paiement en ligne :**

Le consommateur ne bénéficie pas du droit de rétractation général, en application de l'article L221-28 12° du code de la consommation.

## **Mentions légales**

SAS GX2C au capital de 2 000 EUR dont le siège social est à NARBONNE  
(11100) 17 Quai Victor Hugo Résidence Le St Cloud Appt 12

SIRET : 825 351 430

Téléphone : 06 73 75 72 66

Copyright : Toutes les photos et vidéos sont utilisées avec l'accord de l'office du tourisme de Saint Cyprien